

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à compter 17 :40 heures, le vendredi 9 décembre 2011 par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents : monsieur le Maire, Martin Lévesque et mesdames et messieurs les Conseillers, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques et Danielle Lajeunesse.

Sont absents et hors du territoire de la Municipalité, madame et monsieur les Conseillers, Martine Lizotte et Yvon Plante.

Est également présente, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin, pour agir aussi comme secrétaire à la présente.

**1. Constat du quorum et renonciation à l'avis de convocation**

Tous les Membres du Conseil, sauf madame Martine Lizotte et Yvon Plante, sont présents à la Table du Conseil et forment quorum sous la présidence de monsieur le Maire et tous, à tour de rôle, renoncent à l'avis de convocation. Le Maire déclare la séance ouverte à 17 :40 heures pour y traiter les sujets suivants:

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2011-12-379**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Constat du quorum et renonciation à l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'augmenter à nouveau la marge de crédit automatique
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

**3. Demande d'augmenter à nouveau la marge de crédit automatique**

**RÉSOLUTION 2011-12-380**

**Augmentation de la marge de crédit  
Centre financier aux entreprises Desjardins (CFE)  
(Caisse populaire Saint-Antoine-sur-Richelieu)**

**Considérant** que la Municipalité souffre et souffrira à nouveau d'un manque de liquidité à son compte d'opérations détenu à la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu en raison en autres, de l'entrée et du montant des taxes de l'exercice financier 2012 suite à l'adoption des prévisions budgétaires 2012 et du passage de 3 à 4 versements pour payer les taxes, tarifications et compensations municipales en vertu du règlement n° 2012-01, lesquels prévisions et règlement ont été adoptés par le Conseil municipal le 6 décembre 2011;

**Considérant** que l'autorité compétente du Centre financier aux entreprises Desjardins (Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu) a informé la Municipalité que ledit CFE est prêt à étudier la présente demande pour augmenter la marge de crédit automatique de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu de 300 000 \$ pour porter sa disponibilité à 400 000 \$;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2011**

- Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte les conditions d'augmentation de la marge de crédit automatique dont la disponibilité passe de 300 000 \$ à 400 000 \$ à compter de ou vers le jour du 16 ou 19 décembre 2011;
- Que** ledit Conseil municipal autorise le Maire ou le Maire suppléant et sa directrice générale et secrétaire trésorière ou sa secrétaire comptable à signer tous documents en rapport avec cette affaire avec l'autorité compétente du CFE (Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu).
- Que** la Municipalité indique à l'autorité compétente du CFE qu'aucun changement n'est survenu quand aux signataires autorisés aux comptes de la Municipalité depuis la résolution transmise à cet effet (n° 2009-11-249) et que par conséquent, ceux-ci sont et demeurent les mêmes signataires.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Période de question(s)**

Il est procédé à la période de question(s). Aucune question.  
\* \* \* \* \*

**5 Levée de la séance**

**RÉSOLUTION N° 2011-12-381**

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de madame Danielle Lajeunesse, appuyée de monsieur Jonathan Chalifoux, la séance est levée à 17 :55 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**Martin Lévesque,  
Maire**

---

**Élise Guertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**